

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

**FAIT DIVERS**

**LE "VOLEUR" N'AVAIT PAS DE CALEÇON** P.2

CENTRE D'APPEL

 **8201**

 **OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECHERCHES

Résultats de la présidentielle 2015 au Togo/Réaction de la France et de l'UE :

- La France prend note de l'élection de Faure Gnassingbé**
- L'UE se félicite du bon déroulement du scrutin**



François Hollande (France)



Federica Mogherini (UE)



Faure Essozimna Gnassingbé (Togo)

P.3



Francis Pédro Amuzun

## Pedro Amouzun est-il devenu fou?

**L**a "star" de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) reste à n'en point douter l'ancien journaliste, Francis Amouzun Pédro. Il a fait voir de toutes les couleurs aux autres membres de la CENI pendant le peu de temps qu'il a intégré l'institution. Il était insaisissable, prêt à démolir celle-ci. Dans la nuit du 27 avril, le représentant du CAP 2015 a en effet présenté une scène digne d'un spectacle de théâtre. L'homme vociférait seul, tempêtait, faisait des allers et retours ; bref, l'ancien journaliste était devenu fou à telle enseigne que ses collègues, même ceux du CAP2015 étaient médusés et le regardaient comme un extraterrestre. " Je suis pugnace et teigneux, c'est sur mon cadavre que vous allez marcher pour proclamer ces résultats ", vociférait-il.

**Suite à la page 3**

### *Election présidentielle 2015*

**Le peuple togolais a choisi encore une fois Faure Gnassingbé pour un mandat de cinq ans**  
**Jean-Pierre Fabre joue au mauvais perdant et appelle le peuple à la mobilisation** P.3



Jean-Pierre Fabre, candidat malheureux du CAP2015

**En intégralité, les résultats de la présidentielle du 25 avril 2015** P.4,5,6,7

# Bilan sécuritaire de la campagne pour la présidentielle du 25 avril 2015 : La FOSEP 2015 a dénombré 27 incidents

**La Force Spéciale Election Présidentielle 2015 (FOSEP2015) chargée d'assurer le bon déroulement du processus électoral, au plan sécuritaire, a dressé un bilan à la clôture de la période de campagne. Au total, la FOSEP2015 a dénombré 27 incidents fâcheux au cours de l'ensemble des activités liées à la campagne électorale qui a duré 15 jours.**



Les premiers responsables de la FOSEP2015 lors de la conférence de presse

Une des phases les plus importantes du processus de l'élection présidentielle d'avril 2015 demeure la campagne électorale qui détermine plus ou moins le climat dans lequel va se dérouler un scrutin. Vu le passé politique assez heurté au Togo, les plus hautes autorités du pays n'ont ménagé aucun effort pour anticiper, contrôler et minimiser les germes de la violence. C'est dans ce contexte qu'un contingent spécial, la FOSEP 2015, placé sous l'autorité de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), a été mobilisé pour "garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire" avant, pendant et après la présidentielle du 25 avril 2015.

Pendant deux semaines, la FOSEP 2015, forte de 800 hom-

mes et femmes (policiers, gendarmes et gardiens de préfecture), a pu "sécuriser 934 meetings, 117 caravanes, 54 caravanes-meetings, animés par les candidats ou leurs représentants sur toute l'étendue du territoire", a relevé le Commandant de la FOSEP 2015, le Lt-col Akpovi Kossi.

Après une phase aussi importante du processus électoral en cours, les premiers responsables ont dressé, le 24 avril dernier, un bilan à mi-parcours de l'accomplissement de leur mission. La FOSEP 2015, dans l'exercice de sa mission, a dénombré "27 incidents mineurs rapidement circonscrits", sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit principalement des cas d'agressions physiques, d'intimidations, de menaces verbales et même à l'arme blanche. Mais

grâce au professionnalisme des éléments de la FOSEP, le pire a été, à chaque fois, évité. Toutefois, pour certains cas de menace et d'agression physique, des enquêtes sont en cours afin de déterminer les responsabilités et traduire les coupables devant la justice.

### Quelques exemples

Le 19 avril à Nyékonakpoé (Lomé), un militant UNIR, après un meeting, a été menacé par trois individus. Le 22 avril, Abass Kaboua et sa famille ont été

envahis par les militants du CAP2015 ; il n'a eu son salut que grâce à l'intervention des éléments de la FOSEP. Le 23 avril, à Tchaodjo, un militant UNIR a été molesté par des militants du CAP2015 en caravane. Malgré ces quelques couacs, les premiers responsables de la FOSEP parlent d'une "couverture sans faille", qui n'a été possible que grâce à la collaboration de tous les acteurs impliqués dans le processus électoral.

Tout en invitant les uns et les autres "à faire confiance à la FOSEP2015 pour la suite du processus", le Commandant de la FOSEP 2015 convie tous les acteurs "à garder le même sens de responsabilité et de civisme pour que le processus arrive à terme sans incident" regrettable.

Rappelons que la FOSEP2015 a été créée par décret présidentiel 2014-177/PR du 09 octobre 2014. Elle a pour mission de "garantir, sur toute l'étendue du territoire national, la

sécurité, notamment la libre circulation des personnes et des biens et de préserver l'ordre public pendant toutes les phases du processus de l'élection présidentielle d'avril 2015, en particulier la révision des listes électorales, la période de la campagne, les opérations de vote et du dépouillement, la proclamation des résultats".

Le jour du scrutin, "un climat de sérénité et de calme" ont prévalu, a indiqué le ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, Col Yark Damehame à la fermeture des bureaux de votes. Même si la tension est un tout petit peu montée au dépouillement, l'on a bon espoir que les vieux démons ne resurgiront point.

Le ministre Yark invite les uns et les autres à se conformer aux dispositions prévues par la loi électorale. Aux contrevenants, le garant de la sécurité nationale souligne qu'il serait inflexible.

JPB

## L'OTM sensibilise les journalistes sur l'éthique et la déontologie

**L'instance d'autorégulation des médias, l'Observatoire Togolais des Médias (OTM), avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a organisé hier mercredi un forum à son siège à l'endroit des journalistes sur l'éthique et la déontologie qui régissent leur profession.**

Au cours de ce forum, deux principales communications ont meublé les activités. La première communication présentée par l'ancien Secrétaire général de l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) le

directeur de publication du journal Le Médium, Crédo TETTEH, a porté sur le thème "la période électorale et le recours à la clause de conscience".

Pour le communicateur, le journaliste doit éviter d'accomplir un acte professionnel ou à exprimer un acte contraire à sa conscience. Il est donc question pour le journaliste d'agir de façon professionnelle et en adéquation avec sa conscience.

La seconde communication a été présentée par l'ancien président du Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP),

Jacques Djakouti, sur le thème "la conscience professionnelle à l'épreuve du pouvoir financier". L'orateur a invité les journalistes à plus de professionnalisme. Selon lui, tout acte professionnel du journaliste doit être en accord avec sa conscience. "Nous devons travailler avec notre conscience", a-t-il laissé entendre.

Le président de l'OTM, Augustin Sising, a, dans son intervention félicité les journalistes pour l'intérêt qu'ils accordent aux différentes formations qu'organise son institution depuis un moment afin de renforcer la capacité des journalistes dans l'exercice de leur profession. Il a convié les journalistes à faire preuve de plus de rigueur et de conscience dans l'exercice leur métier.

Espoir

## Fait divers

### LE "VOLEUR" N'AVAIT PAS DE CALEÇON

**Le spectacle était inédit, regrettable et à la limite ridicule. Pour la première fois de son histoire, le tout nouveau commissariat de police de Vossimé vient d'enregistrer un "voleur" sans caleçon. Les populations du canton d'Agoényivé et plus précisément de Vossimé, localité périphérique nord ouest de ce canton, témoins de cet événement, n'en reviennent pas.**

En effet, le nommé Bok Emmanuel, un jeune togolais âgé de 23 ans, célibataire sans enfant et ferrailleur de profession, accusé de vol de bijoux, est accueilli au poste de police tôt le matin du 22 avril 2015. Autochtone de Vossimé et donc né de père et de mère y résidant, il a fait l'essentiel de sa vie, y compris professionnelle, au Ghana. Il est bien connu pour être un artisan compétent mais aussi un jeune docile et élégant. Il aime se saper, surtout les jours de fête et de libération des apprentis. Sa présence au commissariat avait surpris plus d'un. Aussi, les populations s'étaient-elles massivement déplacées au poste de police pour suivre le déroulement du procès et ne pas se laisser conter l'évènement.

La plaignante, dame Aïcha, Peulh d'origine togolaise et habitant le même quartier, reproche au jeune Bok d'avoir volé, courant la nuit du 22 avril 2015 au domicile de cette femme, des bijoux en or et en argent, cadeaux de fiançailles. La "victime" soutient avoir bien identifié le jeune homme dont elle a suivi tous les gestes et actes, y compris lorsqu'il emportait lesdits bijoux et lorsqu'il introduisait le butin dans son slip.

Au nombre des arguments avancés pour réfuter ces accusations, le sieur Bok a tenu à expliquer qu'au moment de son interpellation, il ne portait pas de slip. Il s'est justifié par le fait qu'il avait des plaies autour de ses testicules et qu'il était en train de les soigner. Pour convaincre l'officier de police qui n'était pas tendre, il a dû joindre l'acte à la parole en se débarrassant de son pantalon. A la surprise générale, il n'avait vraiment pas de caleçon en bas, et il n'y avait aucune trace de bijoux volés.

Très remontée, l'immense foule aurait fait pression sur la supposée victime, l'obligeant à avouer qu'elle avait fabriqué ces accusations pour voir punir le jeune qui a toujours refusé ses avances. Ne pouvant pas supporter la colère des manifestants, l'officier a décidé de libérer le jeune BOK et de mettre en garde à vue la menteuse pour faux témoignage. Très amer, n'est-ce pas ?

B.TALOM

## Les candidats de l'élection présidentielle ont jusqu'au 30 avril à minuit pour exercer recours devant la Cour constitutionnelle

**Après la proclamation, par la CENI, des résultats provisoires du scrutin du 25 avril 2015 dont le vainqueur est le président sortant, Faure Gnassingbé, le président de la Cour constitutionnelle, Abdou Assouma, dans un communiqué, rappelle aux candidats que le délai de recours contentieux est de 48 heures.**



Aboudou Assouma au devant des membres de la Cour Constitutionnelle

Ce délai court à partir d'aujourd'hui, mercredi 29 avril à partir de 0 heure jusqu'au 30 avril à minuit, indique le communiqué.

Cette mesure de la Cour constitutionnelle est conforme à l'article 142 du code électoral qui stipule que "les candidats ont droit de contester au niveau de la Cour constitutionnelle une fois les résultats provisoires donnés".

Rappelons que selon les résultats de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Faure Gnassingbé de l'Union pour la République a remporté cette élection avec 58,75%, ensuite Jean-Pierre Fabre, candidat de l'opposition crédité de 34,95%, Aimé Gogué (03,08%), Gerry Taama (01,06%) et Me Mouhamed Tchassona Traoré (0,99%).

Carole AGHEY

## CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

**Directeur de la Publication**

**ALIZIOU ESSODINA**  
90 01 21 69

**REDACTION**

**AGBANDA Pierre**  
**Carole AGHEY**  
**A. KAPO**  
**B. Talom.**  
**Jean-Pierre B.**  
**DAO Espoir**

**Imprimerie Sans Dieu Rien**  
Tirage : 2000 ex.

**Election présidentielle 2015**

**Le peuple togolais a choisi encore une fois Faure Gnassingbé pour un mandat de cinq ans Jean-Pierre Fabre joue au mauvais perdant et appelle le peuple à la mobilisation**

Le peuple togolais vient de confier encore une fois sa destinée au président Faure Gnassingbé pour une période de cinq ans. Les résultats proclamés par le président de la CENI lundi après diverses obstructions du CAP2015 déterminé à empêcher la publication du verdict des urnes, donnent la victoire à Faure Gnassingbé élu avec 58,75% des voix. La proclamation de ces résultats n'a pas du tout été facile.

Les représentants du CAP 2015 à la CENI ont tout fait pour empêcher cette proclamation alors qu'ils avaient déjà les résultats. Ceux-ci n'étant pas favorables à son candidat, le CAP2015, à travers Francis Pédro Amouzun, a monté tous les scénarios pour empêcher que le peuple togolais connaisse les résultats qu'il attendait depuis trois jours après du scrutin.

Il a fallu le déplacement de deux chefs d'Etats africains, en l'occurrence le président en exercice de la CEDEAO, le président ghanéen John Dramani Mahama, et le président ivoirien Alassane Ouattara pour amener Pedro à comprendre que la CENI n'est pas habilitée à connaître du contentieux électoral.

Il revient à la Cour Constitutionnelle de statuer sur les cas de fraudes relevés par les candidats avant la proclamation officielle des résultats définitifs du scrutin.

En effet, les deux Chefs d'Etat sont venus s'enquérir des derniers développements après le scrutin



Faure Gnassingbé réélu Président de la République



Jean-Pierre Fabre, candidat malheureux

dont les observateurs ont unanimement salué le bon déroulement. Les deux chefs d'Etat se sont rendus compte du blocage et ont reçu les acteurs, notamment les leaders du CAP2015 et la CENI.

A l'issue de la rencontre avec les deux chefs d'Etat, les responsables du CAP2015 ont finalement accepté que les compilations des procès verbaux se poursuivent afin de permettre à la CENI de proclamer les résultats provisoires. C'est ainsi qu'après la médiation des deux chefs d'Etat, les travaux se sont poursuivis à la CENI et ont abouti à la proclamation des résultats provisoires malgré les tentatives de Francis Pedro Amouzun d'empêcher leur publication. Ces résultats donnent vainqueur Faure Gnassingbé avec 58,75% des suffrages exprimés.

**Jean-Pierre Fabre joue au mauvais perdant**

Au lieu d'appeler le vainqueur pour le féliciter comme l'ont fait plu-

sieurs candidats malheureux dans d'autres pays à travers le monde, Jean-Pierre Fabre retrouve ses manches pour s'auto-proclamer vainqueur du scrutin en violation flagrante de la loi.

toire de son candidat Jean-Pierre Fabre, face à l'injustice, à l'arbitraire, à la fraude électorale et face à tous ces acteurs sociopolitiques qui ont entrepris de saper les intérêts des populations togolaises ",

lors de la conférence de presse tenue par les responsables du CAP2015 hier au siège du parti. Seulement voilà : qui proclame les résultats provisoires des élections dans notre pays?

Selon le Code électoral, c'est la CENI seule qui est habilitée à publier les résultats d'un scrutin. A quoi peut servir alors une proclamation d'une victoire en conférence de presse? A rien du tout.

Le candidat malheureux, Jean-Pierre Fabre, ferait mieux de retourner à l'hémicycle où il siège comme député de la République ou bien de reprendre la présidence de la "République de la plage".

Tout compte fait, le peuple togolais a choisi pour cinq ans, son président qui n'est autre que Faure Gnassingbé.

Aliziu Dominique

**La France prend note de l'élection de Faure Gnassingbé**

Après la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle 2015 par la Commission Electorale Nationale et Indépendante (CENI) le mardi dernier, consacrant la réélection de Faure Gnassingbé à la magistrature suprême, le ministère des Affaires étrangères de la France vient de rendre public un communiqué.

Dans ce communiqué, le ministère des Affaires étrangères prend note de l'élection de Faure Gnassingbé à la magistrature suprême. La France prend note " CAP 2015 se félicite de la vic-

des résultats provisoires proclamés hier par la Commission Electorale Nationale Indépendante, qui attribuent au président Faure la majorité des suffrages exprimés ", indique le communiqué du Quai d'Orsay. La France appelle l'ensemble des acteurs politiques à continuer de faire prévaloir le calme et l'esprit de responsabilité qui ont caractérisé la campagne et le scrutin.

Le communiqué indique en outre qu' " Il est fondamental que les contestations éventuelles empruntent les voies légales ". La France salue " l'implication de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, avec la mission de son président en exercice, John Mahama, du président ivoirien Alassane Ouattara et du représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies, Mohammed Ibn Chambas ".

La réaction de la communauté internationale montre à n'en plus douter la qualité et la transparence du scrutin qui vient de porter encore une fois le président Faure Gnassingbé à la tête du pays. N'en déplaît à ceux qui crient aux fraudes massives sans en apporter la moindre preuve de leurs allégations. Le candidat malheureux n'a pas pu démontrer, preuve à l'appui les irrégularités constatées.

Ce qui est évident, c'est que la communauté internationale qui a suivi le processus électoral de bout en bout est rassurée de la qualité du scrutin et l'a fait savoir. La seule chose qu'il reste à Jean-Pierre Fabre, c'est retourner à l'hémicycle en attendant 2020. Peut-être que le peuple finira par lui accorder ses voix, pour lui ouvrir les portes de la présidence qu'il convoite tant.

Aliziu Dominique

**Réaction de la Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères sur l'élection présidentielle au Togo :**

**L'UE se félicite du bon déroulement du scrutin**

L'Union Européenne un partenaire du Togo suit de très près le déroulement processus électoral dans notre pays. Dans un communiqué rendu public le 27 avril, la Haute représentante de l'Union Européenne pour les affaires étrangères se félicite du bon déroulement du scrutin au Togo " L'élection présidentielle le 25 avril 2015 s'est déroulée dans le calme, confirmant l'attachement du peuple togolais à la démocratie "indique le communiqué.

Le communiqué appelle les candidats à cette élection à accepter les résultats. " Il est important que tous les acteurs se conforment aux résultats des élections, en tant qu'expression de la volonté des électeurs. Toute

contestation éventuelle concernant les résultats devrait être réglée pacifiquement, par les voies légales appropriées " souligne le communiqué.

L'UE a dépêché deux experts électoraux pour suivre tout le processus jusqu'à la fin. Face à cette position de l'Union Européenne, le candidat malheureux Jean-Pierre Fabre devait accepter ces résultats et s'il a des réclamations, il peut s'adresser à la Cour Constitutionnelle qui a annoncé hier soir que le dépôt des requêtes couvre 48 heures à partir du 29 au 30 avril.

Les responsables du CAP2015 dispose de 48 pour déposer tous les recours pour confronter les procès verbaux transmis par la CENI à la Cour Constitutionnelle.

Aliziu Dominique

**Pedro Amouzun est-il devenu fou ?**

La " star " de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) reste à n'en point douter l'ancien journaliste, Francis Amouzun Pédro. Il a fait voir de toutes les couleurs aux autres membres de la CENI pendant le peu de temps qu'il a intégré l'institution. Il était insaisissable, prêt à démolir celle-ci. Dans la nuit du 27 avril, le représentant du CAP 2015 a en effet présenté une scène digne d'un spectacle de théâtre.



Pédro Amouzun

L'homme vociférait seul, tempêtait, faisait des allers et retours ; bref, l'ancien journaliste était devenu fou à telle enseigne que ses collègues, même ceux du CAP2015 étaient médusés et le regardaient comme un extraterrestre. " Je suis pugnace et teigneux, c'est sur mon cadavre que vous allez marcher pour proclamer ces résultats ", vociférait-il.

Il a dans sa fougue laissé entendre : " J'ai deux filles et je leur ai dit que si quelque chose m'arrivait, qu'elles ne passent pas leur vie à se lamenter ; qu'elles pleurent juste 10 minutes et, pour le reste du temps, qu'elles se mettent au combat que j'ai entamé. Je combattrai la famille Gnassingbé jusqu'à ma mort ". Il tenait ces pro-

pos avec des cris accompagnés de grands gestes dans une atmosphère de calme olympien où il était le seul acteur sur le podium.

Certains de ses collègues se demandaient s'il n'était pas en train de péter les plombs ? Un d'entre eux a émis le souhait de solliciter les forces de sécurité pour l'évacuer afin de permettre à la CENI de continuer les travaux.

A ces mots, Francis Pédro sur-sauta en criant : " Qu'ils viennent m'arrêter, je suis un conseiller qui a prêté serment, personne ne peut m'arrêter ". Dépassé par les événements, le président de la CENI annonça la suspension de la séance.

Après ce spectacle gratuit sans ticket d'entrée, Francis Pedro apparaît brusquement sur les

écrans de télévision au moment où le président de la CENI voulait donner les résultats provisoires du scrutin.

Surpris par cette apparition (puisqu'il n'y était pas invité), les techniciens de la télévision nationale ont dû interrompre la retransmission pendant quelques instants.

Pédro a été prié de rejoindre les autres membres de la CENI qui étaient dans la salle. " Que voulait-il faire ? ", s'interrogeaient ses collègues. Sûrement qu'il voulait déchirer les résultats que le président de la CENI s'appêtait à présenter comme l'avaient fait les progbagbo en Côte d'Ivoire en 2010 lors de la présidentielle de ce pays. Pauvre Pedro !

Malgré tout ce boucan, le président de la CENI a proclamé les résultats. Seulement voilà : nombreux sont ceux qui se sont demandé si Pédro n'était pas fou. A-t-il fait usage de Tramadole, un excitant que consomment certains zémidjan pour pouvoir piloter leur moto comme des fous ?

En tout cas, il est le seul à savoir ce qui lui est arrivé.

Aliziu Dominique

**ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2015  
RECENSEMENT GENERAL DES VOTES PAR LA CENI  
SCRUTIN DU 25 AVRIL 2015**

N° d'ord.	Commission Electorale Locale Indépendante (CELI)	Nombre total de BV	Nombre total d'inscrits	Votants sur la liste d'émargement	Votants par dérogation	Votants par anticipation (hors liste BV)	Nombre total de votants	Taux de participation	Nombre de bulletins nuls
1	ANIE	181	68 042	36 194	1 064	120	37 206	54,68	1 512
2	ASSOLI	79	28 694	20 199	324	58	20 581	71,73	628
3	AVE	157	59 893	27 766	895	106	28 664	47,86	954
4	BASSAR	217	71 669	45 251	1 502	233	46 982	65,55	1 606
5	BAGUIDA	149	68 285	38 507	1 427	93	40 011	58,59	841
6	BINAH	151	49 887	40 357	1 101	119	41 432	83,05	829
7	BLITTA	211	76 839	52 511	1 088	193	53 732	69,93	1 163
8	CINKASSE	124	52 015	35 066	968	86	35 947	69,11	1 199
9	KPENDJAL	226	79 288	59 747	1 453	134	61 605	77,70	1 989
10	TONE	356	139 848	84 965	2 376	397	87 826	62,80	3 565
11	OTI	265	96 637	63 112	1 743	233	65 088	67,35	2 553
12	TANDJOUARE	165	59 685	42 767	1 148	103	44 046	73,80	1 075
13	KERAN	144	47 187	33 505	899	123	34 527	73,17	1 075
14	DOUFELGOU	147	48 110	38 278	1 159	191	39 491	82,08	1 064
15	KOZAH	385	147 403	111 939	3 288	998	116 213	78,84	1 807
16	TCHAOUDJO	274	108 000	64 678	1 800	310	66 783	61,84	1 450
17	SOTOUBOUA	274	95 114	75 375	2 379	162	78 103	82,12	1 417
18	DANKPEN	201	67 432	47 728	1 102	174	49 004	72,67	1 854
19	TCHAMBA	206	76 472	47 217	1 362	150	48 447	63,35	1 590
20	KLOTO	214	82 511	44 106	1 402	210	45 857	55,58	969
21	AMOU	193	62 946	38 496	726	375	39 559	62,85	1 049
22	WAWA	171	63 036	39 181	565	146	39 892	63,28	821

*(Handwritten signatures and marks)*

**ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2015**  
**RECENSEMENT GENERAL DES VOTES PAR LA CENI**  
**SCRUTIN DU 25 AVRIL 2015**

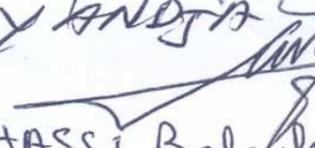
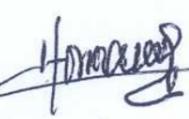
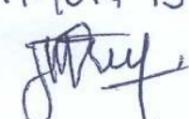
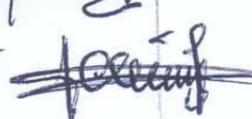
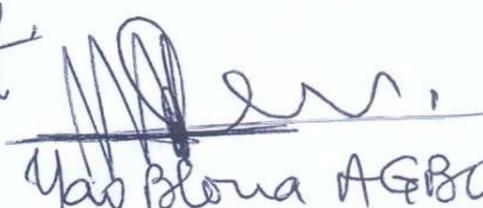
Suffrages exprimés	Suffrages par candidat									
	FABRE Jean-Pierre	%	TCHASSONA TRAORE Mouhamed	%	TAAMA Komandéga	%	GOGUE Tchabouré	%	Faure Essozimna GNASSINGBE	%
35 784	6 609	18,47	545	1,52	329	0,92	433	1,21	27 881	77,91
19 953	4 787	23,99	450	2,26	136	0,68	94	0,47	14 479	72,57
27 901	15 927	57,08	183	0,66	261	0,94	253	0,91	11 077	39,70
45 378	5 813	12,81	362	0,80	367	0,81	398	0,88	38 234	84,26
39 175	33 761	86,18	108	0,28	196	0,50	165	0,42	4 946	12,63
39 528	2 060	5,21	113	0,29	368	0,93	226	0,57	36 758	92,99
52 586	5 389	10,25	321	0,61	479	0,91	565	1,07	45 769	87,04
34 777	1 673	4,81	225	0,65	190	0,55	4 599	13,2	28 211	81,12
59 488	2 046	3,44	313	0,53	420	0,71	6 805	11,44	49 768	83,66
84 166	3 977	4,73	929	1,10	738	0,88	23 789	28,26	54 322	64,54
62 535	6 295	10,07	467	0,75	529	0,85	4 765	7,62	50 206	80,28
42 936	826	1,92	497	1,16	243	0,57	20 114	46,85	21 202	49,38
33 452	1 962	5,87	278	0,83	311	0,93	497	1,49	30 389	90,84
38 643	1 514	3,92	259	0,67	1 020	2,64	1 196	3,09	34 386	88,98
114 402	6 189	5,41	554	0,48	1 483	1,30	1 427	1,25	104 391	91,25
65 333	21 340	32,66	2 309	3,53	922	1,41	1 150	1,76	39 612	60,63
76 597	5 952	7,77	745	0,97	570	0,74	684	0,89	68 817	89,84
47 150	11 692	24,80	104	0,22	101	0,21	120	0,25	35 726	75,77
47 068	6 785	14,42	499	1,06	337	0,72	374	0,79	39 120	83,11
44 886	25 705	57,27	542	1,21	404	0,90	607	1,35	17 608	39,23
38 415	12 722	33,12	280	0,73	222	0,58	383	1,00	24 769	64,48
39 071	13 688	35,03	791	2,02	176	0,45	469	1,20	23 947	61,29



**ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2015  
RECENSEMENT GENERAL DES VOTES PAR LA CENI  
SCRUTIN DU 25 AVRIL 2015**

N° d'ord.	Commission Electorale Locale Indépendante (CELI)	Nombre total de BV	Nombre total d'inscrits	Votants sur la liste d'émargement	Votants par dérogation	Votants par anticipation (hors liste BV)	Nombre total de votants	Taux de participation	Nombre de bulletins nuls
23	LOME COMMUNE 2	386	182 944	95 602	3 653	0	99 103	54,17	1 812
24	LOME COMMUNE 3	223	104 525	60 886	2 681	1 366	63 348	60,61	1 177
25	LACS	248	98 256	56 875	1 202	326	58 402	59,44	1 672
26	AFLAO GAKLI/SAGBADO	269	126 911	63 513	2 712	783	66 632	52,50	1 260
27	AKEBOU	98	33 408	26 260	391	71	26 779	80,16	580
28	AGOU	144	52 227	28 012	362	90	28 586	54,73	860
29	KPELE	111	39 036	21 765	503	73	22 313	57,16	777
30	DANYI	81	24 406	14 678	362	72	15 112	61,92	378
31	LOME Commune 1 et 4	163	75 347	39 487	1 471	0	40 607	53,89	701
32	OGOOU	279	105 873	56 601	1 905	265	58 674	55,42	2 131
33	EST MONO	189	66 633	44 163	917	110	45 154	67,77	1 101
34	HAHO	341	120 499	62 185	1 929	175	64 456	53,49	3 289
35	VAKPO-LEGBASSITO-SANGUERA	123	54 928	27 797	1 205	0	28 984	52,77	718
36	AGOENYIVE/TOGBLE	389	182 152	99 356	4 353	1 208	99 356	54,55	1 765
37	BAS MONO	100	36 980	18 547	511	65	19 113	51,68	778
38	MOYEN MONO	108	37 696	18 918	580	95	19 564	51,90	679
39	ZIO	457	182 374	93 811	2 588	220	97 181	53,29	3 070
40	VO	259	102 008	45 380	1 037	151	46 808	45,89	1 727
41	YOTO	229	88 413	33 260	1 216	138	34 603	39,14	1 879
42	LOME COMMUNE 5	307	145 649	78 972	4 372	2 526	84 359	57,92	1 463
<b>TOTAL</b>		<b>8 994</b>	<b>3 509 258</b>	<b>2 073 013</b>	<b>63 721</b>	<b>12 448</b>	<b>2 140 130</b>	<b>60,99</b>	<b>58 827</b>

Signatures des membres de la CENI

DATE Yao 	BOUKPESSI Payadawa 
PASSOKI N'Korou 	YENTCHABRE YANDJA 
BOUTORA-STAKPA Koko 	Mme NIMON BATHASSI Balokina 
ETONAWOO ATSU JEAN CLAUDE 	Eza 
ABU-BIDATON Sedésine 	Yao Bloua AGBO. 

**ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2015  
RECENSEMENT GENERAL DES VOTES PAR LA CENI  
SCRUTIN DU 25 AVRIL 2015**

Suffrages exprimés	Suffrages par candidat									
	FABRE Jean-Pierre	%	TCHASSONA TRAORE Mouhamed	%	TAAMA Komandéga	%	GOGUE Tchabouré	%	Faure Essozimna GNASSINGBE	%
97 358	71 976	73,93	894	0,92	1 001	1,03	1 046	1,07	22 449	23,06
62 512	52 500	83,98	204	0,33	447	0,72	367	0,59	8 901	14,24
56 730	43 517	76,71	407	0,72	350	0,62	451	0,79	12 005	21,16
65 407	45 765	69,97	379	0,58	737	1,13	788	1,20	17 829	27,26
26 068	11 861	45,50	177	0,68	161	0,62	200	0,77	13 726	52,65
27 645	11 763	42,55	107	0,39	187	0,68	298	1,08	15 254	55,18
21 539	8 010	37,19	77	0,36	156	0,72	217	1,01	13 072	60,69
14 732	7 409	50,29	90	0,61	123	0,83	417	2,83	6 686	45,38
40 208	32 309	80,35	167	0,42	282	0,70	257	0,64	7 180	17,86
56 462	25 513	45,19	563	1,00	443	0,78	1 066	1,89	28 867	51,13
43 934	4 867	11,08	130	0,30	525	1,19	283	0,64	38 268	87,10
61 194	20 457	33,43	452	0,74	883	1,44	1 353	2,21	38 153	62,35
28 269	14 815	52,41	262	0,93	454	1,61	787	2,78	11 886	42,05
97 591	35 999	36,89	2 695	2,76	2 054	2,10	2 220	2,27	54 428	55,77
18 335	12 273	66,94	211	1,15	187	1,02	221	1,21	5 443	29,69
18 871	7 484	39,66	77	0,41	120	0,64	131	0,69	11 069	58,66
94 312	47 071	49,91	739	0,78	1 231	1,31	2 081	2,21	43 196	45,80
44 354	27 872	62,84	340	0,77	371	0,84	440	0,99	15 331	34,57
32 719	8 437	25,79	263	0,80	459	1,40	423	1,29	23 134	70,71
82 905	45 416	54,78	956	1,15	1 608	1,94	1 644	1,98	33 261	40,12
<b>2 080 369</b>	<b>732 026</b>	<b>35,19</b>	<b>20 064</b>	<b>0,96</b>	<b>21 581</b>	<b>1,04</b>	<b>83 803</b>	<b>4,03</b>	<b>1 221 756</b>	<b>58,73</b>

Lomé, le 28 avril 2015

Président



Jaffa TABIOU



# Alerte Virus Ebola

## **EBOLA : EVITONS TOUS LA PROPAGATION DU VIRUS!**

Le virus Ebola, maladie virale hautement contagieuse et très mortelle, sévit depuis quelques mois dans la sous-région ouest africaine. L'Organisation Mondiale de la Santé, OMS, vient de décréter l'épidémie comme une « **urgence de santé publique de portée mondiale** ».

Cela indique donc qu'une mobilisation générale doit être engagée par tous pour éviter la propagation du virus.

Signalons au Centre de Santé le plus proche, aux numéros d'urgences habituels et au **numéro vert 111**, tout cas suspect présentant l'un des signes cliniques accompagnant une forte fièvre suivants :

- diarrhée sanglante
- selles noires
- saignement du nez, de la peau, des gencives ou à tout autre endroit du corps
- sang dans les urines
- crachats contenant des traces de sang
- sang dans les vomissements.

Evitons la contagion de la maladie en observant le respect scrupuleux des règles élémentaires de prévention suivantes :

- éviter tout contact direct avec les personnes malades ou mortes de la maladie
- éviter de manipuler du sang, des sécrétions, des organes ou des liquides biologiques d'animaux ou de personnes infectés,
- ne pas manipuler les gibiers tels que les agoutis, les rats, les souris, les porcs épics, les lièvres, les antilopes, les chauves-souris, les chimpanzés, les gorilles (vivants ou morts).

### **Evitons tous la propagation du virus d'Ebola !**

CECI EST UN MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL DES PATRONS DE PRESSE.